

BUREAU COMMUNAUTAIRE

VENDREDI 14 SEPTEMBRE 2018

10 H 00

LE CHEYLARD

SOMMAIRE

1. Action sociale
 - A. Info sur attribution des services de transport à la demande
 2. Culture
 - A. Info sur attribution Marché de Maîtrise d'œuvre pour l'auberge et locaux d'animation à St Clément
 - B. Info sur attribution Marché CSPS et Contrôle technique pour l'auberge et locaux d'animation à St Clément
 - C. Attribution Marché de travaux de désamiantage pour l'auberge et locaux d'animation à St Clément
 3. Eau / Assainissement
 - A. Info sur attribution Mission d'assistance, technique, juridique et financière pour la détermination des modes de gestion des services publics de l'eau potable et de l'assainissement collectif
 - B. Info sur attribution Marché de Maîtrise d'œuvre pour travaux d'interconnexion des réseaux d'eau potable des hameaux de Tallaron, Village et Le Roure (St Christol)
 - C. Info sur attribution Marché de Maîtrise d'œuvre pour travaux de renouvellement des conduites d'eau potable et d'assainissement sur la RD n°237 (Arcens)
 - D. Info sur attribution Marché de Maîtrise d'œuvre pour mise en conformité des captages d'eau potable Le Fay (Albon d'Ardèche), Les Sauvans (Devesset) et Vahylle (St Clément)
-

Date de la convocation : 10 septembre 2018

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 11

Étaient présents : M. le Dr Jacques CHABAL, M. Maurice WEISS, M. Thierry GIROT, Mme Monique PINET, M. Michel VILLEMAGNE (départ à 10h30), M. Jean-Marie FOUTRY, Mme Catherine FAURE, M. René JULIEN, M. Roger PERRIN, M. Frédéric PICARD.

Absents excusés : M. Raymond Fayard.

Le quorum est atteint

Secrétaire de séance : M. René JULIEN.

Assistaient également à la séance :

- Carine FAURE, Directrice Générale des Services
- Jeanne TERNOIS, Directrice des Ressources Humaines
- Fabien RAVIER, Directeur du pôle Services à la population
- Christian FEROUSSIER, Directeur du pôle Culture
- Romain SCHOCKMEL, Directeur du pôle Tourisme
- Morgane MAITRIAS, Directrice du pôle Economie
- Anne-Lucie CHAPUS, Assistante de direction

M. le Président propose de débiter la séance.

1. Action sociale

M. le Président laisse la parole à Thierry Girot, Vice-président en charge de l'action sociale.

A. Info sur attribution des services de transport à la demande

M. Girot commence par rappeler qu'une délibération a été prise lors du Conseil communautaire du 3 juillet 2018 pour solliciter auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes le renouvellement de la délégation de compétences du transport à la demande pour une durée de 2 ans à compter du 1^{er} janvier 2019.

Il indique que, les marchés en cours avec les transporteurs arrivant à échéance au 31 décembre 2018 pour les 7 lignes TAD en service sur Val'Eyrieux, une nouvelle consultation a été lancée pour reconduction du service du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2020.

Après analyse des offres, voici les propositions qui ont été retenues :

▶ **Ligne 1 Le Chambon-Le Cheylard**

Attribution à Taxi des 2 Vallées pour un montant de 56,32 € TTC aller/retour

▶ **Ligne 2 St Julien Labrousse - Lamastre**

Attribution aux Cars du Vivarais pour un montant de 73,28 € TTC aller/retour

▶ **Ligne 3 St Julien Labrousse-Le Cheylard**

Attribution à Taxi des 2 Vallées pour un montant de 49,28 € TTC aller/retour

▶ **Ligne 4 St Genest Lachamp-Le Cheylard**

Attribution à Taxi des 2 Vallées pour un montant de 89,07 € TTC aller/retour

▶ **Ligne 5 St Martin de Valamas-Le Cheylard**

Attribution aux Cars de l'Eyrieux pour un montant de 58,52 € TTC aller/retour

▶ **Ligne 6 St Julien Boutières-St Martin de Valamas**

Attribution à Taxi des 2 Vallées pour un montant de 52,80 € TTC aller/retour

▶ **Ligne 7 Rochepaule-St Agrève**

Attribution à Taxi Carré pour un montant de 55,98 € TTC aller/retour

Les propositions étant validées par le Bureau, elles seront entérinées par arrêté du Président.

2. Culture

M. le Président demande à Carine Faure de présenter les délibérations qui suivent.

A. Info sur attribution Marché de Maîtrise d'œuvre pour l'auberge et locaux d'animation à St Clément

Carine Faure rappelle que la première consultation concernant le marché de maîtrise d'œuvre avait dû être déclarée infructueuse, du fait d'un changement de projet sur la partie auberge.

Une seconde consultation a donc été lancée et le marché a été attribué au GROUPEMENT L. AYDOSTIAN/GBA & CO/BOST INGENIERIE pour un montant de 59 860 € ht, répartis comme suit :

- Partie auberge : 35 260 € ht
- Partie locaux d'animation : 24 600 € ht

B. Info sur attribution Marché CSPS et Contrôle technique pour l'auberge et locaux d'animation à St Clément

Toujours dans le cadre des travaux prévus pour l'auberge et les locaux d'animation à St Clément, Mme Faure indique que des consultations ont été lancées pour le CSPS et le contrôle technique.

Les marchés ont été attribués à BUREAU VERITAS.

Le CSPS pour un montant de 3 240 € ht, répartis comme suit :

- Partie auberge : 1 890 € ht
- Partie locaux d'animation : 1 350 € ht

Le contrôle technique pour un montant de 6 255 € ht, répartis comme suit :

- Partie auberge : 3 555 € ht
- Partie locaux d'animation : 2 700 € ht

C. Attribution Marché de travaux de désamiantage pour l'auberge et locaux d'animation à St Clément

Carine Faure rappelle que des travaux de désamiantage sont également nécessaires pour l'auberge et les locaux d'animation de l'Ecole du Vent à St Clément. La consultation a été réalisée en groupement de commande avec la Commune de St Clément pour la partie auberge, la Communauté de communes étant coordinatrice du groupement.

Elle fait remarquer que cinq offres ont été réceptionnées, ce qui est rare pour un marché de désamiantage. Sur l'atelier du bijou, par exemple, uniquement 2 offres étaient parvenues.

La commission d'ouverture des plis propose d'attribuer ce marché à l'entreprise AMIANTE INGENIERIE pour un montant total de 29 670 € ht, dont :

- Partie auberge : 13 850 € ht
- Partie locaux d'animation : 15 820 € ht

Elle indique que cette entreprise, basée à Toulouse, est spécialisée dans les travaux de ce type. Elle a été retenue d'une part, parce que c'était la moins-disante, mais également grâce à la qualité de son rapport. L'entreprise est venue sur place et a donc déjà repéré où installer, par exemple, le sas de décompression. Le mode opératoire est entièrement détaillé et, ce marché étant au forfait, il n'y a pas de plus-values possibles.

Michel Villemagne demande quelle est la clé de répartition appliquée car selon les marchés - MO, CSPS, CT ou désamiantage - le pourcentage de dépenses revenant à chaque collectivité n'est pas le même.

Carine Faure indique que les dépenses sont réparties au réel. Il y a donc plus de désamiantage prévu sur la partie locaux d'animation que sur la partie auberge, alors qu'au global les travaux sont plus élevés sur l'auberge, d'où la répartition du coût de la maîtrise d'œuvre.

Thierry Girot souhaite savoir où vont les gravats évacués.

Après relecture du mémoire technique de l'entreprise, Carine Faure indique qu'il y est précisé que, dès le début des travaux, une demande d'acceptation préalable des déchets en centre

d'élimination (lieu précis non défini) sera réalisée. Ensuite, des bordereaux de suivi des déchets accompagnent chaque dépôt et sont transmis avec le rapport de fin de travaux.

Michel Villemagne fait remarquer que la commune de St Clément se lance dans le projet malgré le rejet de la DETR.

Carine Faure confirme et indique qu'ils sont en train de contracter un emprunt.

Jean-Marie Foutry demande ce qu'il en est des financements du côté de Val'Eyrieux.

Mme Faure rappelle que 140 000 € ont été obtenues de la Région et 70 000 € du Département. Une subvention de 50 000 € avait été sollicitée dans le cadre de la DETR 2018 mais n'a pas été obtenue. En effet, trois dossiers ayant été déposés auprès de l'État, il a fallu prioriser et celui-ci était en dernière position. Cela laisse donc la part d'autofinancement de Val'Eyrieux à environ 140 000 €, soit 40 % de la dépense totale des travaux prévus pour les locaux d'animation.

Pour terminer, Carine Faure fait un point sur le planning, en indiquant que les travaux de désamiantage vont très vite pouvoir commencer. Le maître d'œuvre va également attaquer son travail et un retour sera fait au Bureau dès qu'il aura transmis les premières esquisses.

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, valide les propositions de la commission ; autorise M. le Président à signer le marché travaux de désamiantage pour les locaux d'animation de l'École du Vent à St Clément avec l'entreprise retenue.

[Départ de Michel Villemagne à 10h30.]

3. Eau / Assainissement

En l'absence de Raymond Fayard, M. le Président laisse la parole à Carine Faure.

A. Info sur attribution Mission d'assistance, technique, juridique et financière pour la détermination des modes de gestion des services publics de l'eau potable et de l'assainissement collectif

Mme Faure indique que le marché a été attribué au cabinet JEAN-RAPHAËL BERT CONSULTANT, pour un montant de 61 408 € ht.

Elle rappelle que la mission a débuté en août par des visites de terrain. S'en suit actuellement l'analyse des données, puis une première réunion de restitution sera organisée.

B. Info sur attribution Marché de Maîtrise d'œuvre pour travaux d'interconnexion des réseaux d'eau potable des hameaux de Tallaron, Village et Le Roure (St Christol)

Le marché de maîtrise d'œuvre a été attribué au CABINET BEAUR pour un montant de 16 800 € ht. Le lancement de l'étude pour les marchés de travaux devraient se faire en octobre.

C. Info sur attribution Marché de Maîtrise d'œuvre pour travaux de renouvellement des conduites d'eau potable et d'assainissement sur la RD n°237 (Arcens)

Le marché est attribué au CABINET BEAUR pour un montant de 22 000 € ht. Les premières études devraient également pouvoir débuter courant octobre.

D. Info sur attribution Marché de Maîtrise d'œuvre pour mise en conformité des captages d'eau potable Le Fay (Albon d'Ardèche), Les Sauvans (Devesset) et Vahille (St Clément)

Le marché de maîtrise d'œuvre est attribué à NALDEO pour un montant de 12 972 € ht.

Les dossiers à l'ordre du jour étant épuisés, M. le Président clôt la séance.

Fin de la séance à 10h40

Dr Jacques CHABAL
Président de la Communauté de
communes Val'Eyrieux
Maire du Cheylard

